

**ARRÊTÉ N°AR-AG-2024-09**  
**AUTORISANT LA DESTRUCTION DE TIMBRES, MARIANNE ET CACHETS OFFICIELS**

**Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,**

VU la loi du 18 mars 1918 qui règlemente la fabrication et la vente des sceaux, timbres et cachets officiels ;

CONSIDERANT que certains timbres ne peuvent plus être utilisés car ils ne sont pas au nom de la collectivité, ou n'ont plus d'utilité suite à changement de procédure ;

CONSIDERANT qu'il convient de détruire ces timbres et cachets afin qu'ils ne puissent pas être utilisés de manière frauduleuse ;

CONSIDERANT qu'ils sont détruits par les service techniques, dans les ateliers communautaires à la date du présent arrêté ;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 : AUTORISE la destruction de tous les timbres officiels listés ci-dessous :**

DESIGNATION	QUANTITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	2
Le Président, Bernard MATEILLE	1
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1
DEMANDE REPARATION ECLAIRAGE PUBLIC	2
Par Délégation, Le Directeur Général des Services	1
Par autorisation de Monsieur le Président, Le Directeur Général des Services, Benoît BOUTINON	3
Par Délégation, Le Vice-Président, Philippe DUBOURG	5
Par Délégation Le Vice-Président, Jean-Marc PELLETANT	2
Par Délégation Le Vice-Président, Jean-Pierre MANCEAU	1
CDC de Podensac 12 rue Mal Leclerc de Hautecloque 33720 PODENSAC	1
Communauté de Communes des Coteaux de Garonne 33410 Cadillac	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC	6
COMMUNAUTE DE COMMUNES P.C.G.L.P.R	8
COMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC	7
COMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC, DECHETS MENAGERS	2
Communauté de Communes de Podensac, 12 rue Mal Leclerc de Hautecloque 33720 PODENSAC Tél: 0556763800 Fax : 0556763801	2
Communauté de Communes de Podensac, 12 rue Mal Leclerc de Hautecloque 33720 Podensac Tél : 0556763800 DECHETS MENAGERS, environnement@convergence-garonne.fr	2
R.F. (MARIANNE)	4
Signature de Karine MASSIGNANI	1
Signature de Chantal TOURNAT	1
14648061 (n° compte CR CESU régie PEJ - régisseuse Karine MASSIGNANI - Suppléante Chantal TOURNAT)	1
2002763 (n°compte bancaire régie PEJ - régisseuse Karine MASSIGNANI - Suppléante Chantal TOURNAT)	1

**ARTICLE 2 :** Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Le Président :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,  
Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 02/05/2024  
Qualité : Parapheur Président Cdc Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ

MIS EN LIGNE LE : 23/09/2024